

**2008/2009**

**VERS DES ASSISES  
POUR UNE RÉPUBLIQUE  
SOCIALE  
ET PARTICIPATIVE**

**les propositions  
du parti  
communiste  
français**

# imaginons...

**IMAGINONS UNE SOCIÉTÉ** qui répondrait au désir de chacun de maîtriser et de partager les pouvoirs, les richesses, les savoirs, les informations et les cultures ; une société où l'économie serait au service de la vie, et non l'inverse ; une société où la laïcité serait conçue comme un levier pour construire du commun et non pour diviser.

**IMAGINONS UN PARLEMENT** qui vous représente vraiment, qui soit à l'image de la société et des courants de pensées qui la traversent ; un Parlement où votre voix compte et est entendue, où elle n'est pas enfermée dans le moule du bipartisme. Imaginons un Parlement qui ne soit pas là pour enregistrer les choix du gouvernement mais qui ait de réels pouvoirs pour proposer, décider.

**IMAGINONS UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**, qui se décline, du local au mondial, dans nos villes comme au niveau européen et qui permette aux citoyen-nés de co-élaborer avec les élus, à tous les niveaux, les projets qui les concernent, de participer à l'élaboration des lois.

**IMAGINONS DES ENTREPRISES** où les salariés ne seraient pas considérés comme une simple force de travail à exploiter. Des entreprises où les dirigeants devraient rendre des comptes sur leur stratégie ; où les salariés pourraient participer aux choix de gestion et non les subir, où ils pourraient donner sens à leur travail.

**IMAGINONS UNE RÉPUBLIQUE** accueillante, qui donne des droits aux sans-papiers au lieu de les pourchasser ; qui associe toutes celles et tous ceux qui participent à la vie économique et sociale, leur donne les moyens de s'y épanouir et d'en être des citoyen-nés à part entière.

**IMAGINONS DES PARTIS POLITIQUES** qui cessent d'être des écuries de course à la présidentielle, des usines à « petites phrases » et qui soient enfin des lieux d'exercice de la citoyenneté, pour penser l'avenir, pour changer le monde, et où toute la société ait sa place.

**IMAGINONS UNE EUROPE** qui permette aux citoyen-nés d'évaluer ses politiques, en amont et en aval, et qui les associe régulièrement sur les grands choix, notamment par référendum : une Europe des peuples et non des marchés.

**IMAGINONS UN MONDE** qui ne serait pas guidé par l'hégémonie militaire, économique et culturelle de grandes puissances mais par la solidarité, la coopération ; un monde où l'ONU serait démocratisée et disposerait des moyens de faire respecter partout les droits de l'homme.

**IMAGINONS DES MÉDIAS** qui ne soient plus la propriété d'une poignée de magnats, de faiseurs d'opinion. Des médias où les sans voix pourraient se faire entendre autant que les puissants, où l'information serait présentée de façon contradictoire.

# ...une nouvelle République sociale et participative

En France comme ailleurs, la mondialisation capitaliste confisque progressivement les pouvoirs des citoyen-nes pour les confier aux mains des actionnaires. La Loi du profit est trop dure avec l'immense majorité de nos concitoyens pour supporter des modes d'expressions, d'organisations et d'actions démocratiques qui pourraient en contester la logique. Face aux puissances de la mondialisation financière, les institutions de la V<sup>e</sup> République montrent leur incapacité à donner de la force aux citoyen-nes. Les uns après les autres, les gouvernements prétextent leur impuissance à peser sur les choix économiques. Pire, ils s'inscrivent également dans cette logique de confiscation des pouvoirs, de mépris de l'expression populaire comme lorsqu'ils ont contourné le vote Non au Traité de Constitution Européenne. Avec la réforme du quinquennat et le couplage des élections présidentielles et législatives, le présidentielisme s'est encore renforcé, apparentant notre démocratie à une sorte de monarchie élective où la séparation des pouvoirs s'estompe au profit de l'exécutif et au détriment du Parlement. La vie politique elle-même se trouve menacée par ces dérives. La diversité politique de notre peuple est priée de se fondre dans le moule du bipartisme. Les débats de fond sont esquivés au profit des débats de personnes que les citoyen-nes sont sommés d'arbitrer. Alors que les médias devraient être une force motrice du débat démocratique, ils sont dominés par une double oligarchie chaque jour plus pesante : idéologique et financière.

## IL FAUT UNE NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Les communistes ont la conviction qu'on ne pourra changer la société qu'en entreprenant une nouvelle donne démocratique, un nouveau partage des pouvoirs dans tous les domaines : il faut une **République démocratique** où le Parlement retrouve sa légitimité et dispose de plus de pouvoirs notamment face aux puissances de l'argent ; il faut une **République sociale**, où les salarié-es puissent faire respecter leurs droits et leurs intérêts dans les entreprises, qu'ils puissent peser dans les choix stratégiques de l'entreprise ; il faut une **République participative**, où les citoyen-nes aient des pouvoirs réels d'intervention directe. Les possibilités sont immenses, notamment au regard de nouvelles pratiques qui se développent et qui témoignent du décalage existant entre des fonctionnements monarchiques et la volonté des citoyen-nes : démarches participatives dans les collectivités locales, réseaux sociaux notamment sur Internet, implications dans des formes nouvelles de luttes...

## VERS DES ASSISES NATIONALES

Parce que ce désir, cet impératif démocratique ne doit plus être nié ou ignoré, parce que les institutions et la vie démocratique et politique dont nous avons besoin doivent refléter la société que nous voulons et non faire survivre les archaïsmes de l'oligarchie capitaliste, le Parti Communiste Français vous présente ses propositions et prend l'initiative d'ouvrir un grand débat national au travers d'Assises pour une nouvelle République, sociale et participative.

# revalorisons le rôle des élus...

## **1\_ LA PRIMAUTÉ DU PARLEMENT SUR L'EXÉCUTIF EST RESTAURÉE.**

Le président de la République est le garant des institutions : ses compétences sont limitées. Son mode d'élection est mis en débat. Le parlement conduit la politique économique et sociale du pays et décide de sa politique budgétaire ; il donne, après débat public, un mandat impératif aux représentants du gouvernement dans les négociations européennes. Il décide de tout engagement extérieur des forces armées.

**2\_ LA PROPORTIONNELLE** est instaurée pour toutes les élections ainsi que la limitation ou l'interdiction du cumul des mandats selon les fonctions. La parité est obligatoire. Un statut de l'élu sera créé pour exercer leur mandat dans de meilleures conditions. L'âge d'éligibilité au parlement est abaissé à 18 ans.

**3\_ LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ** est reconnu à tous les résidents étrangers (sous condition de résidence).

**4\_ UN CONSEIL DE CONSTITUTIONNALITÉ** est créé, pluraliste. Les citoyens peuvent le saisir.

**5\_ LA RÉPARTITION DES POUVOIRS ET DES MOYENS** dans un souci d'égalité des territoires sera entreprise par une réforme de la décentralisation conduite avec tous les élus locaux. Les grandes politiques publiques prioritaires devront être conçues et mises en oeuvre dans le cadre d'un processus de suivi démocratique global à l'échelon du territoire et déclinées localement. Ainsi les politiques éducatives devront faire l'objet de débats nationaux et locaux ouverts à tous, comme la mise en oeuvre du droit au logement pour tous, l'organisation des déplacements ou la politique de santé publique.

**6\_ LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE** est composé pour moitié de magistrats et pour l'autre moitié de personnalités désignées démocratiquement ; il élit son président en son sein. Le président de la République et le garde des sceaux n'en sont pas membres.

**7\_ L'EXERCICE DU DROIT À L'INFORMATION** dans le respect du pluralisme sera assuré. Il sera créé un Conseil supérieur des médias, chargé du contrôle de l'application des obligations en la matière.

# ...partout, la participation citoyenne...

La démocratie participative se décline du local au mondial. Elle s'applique à la gestion des collectivités territoriales mais aussi à l'élaboration des lois et à la mise en oeuvre des grandes politiques publiques.

## **1\_INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Nous proposons de faire du développement de la participation des citoyen-nes à toutes les décisions publiques du local au mondial, dans une co-élaboration avec les élus, un principe fondamental inscrit dans la Constitution.

## **2\_ADOPTER DES LOIS QUI DÉCLINENT ET FONT VIVRE CE PRINCIPE DANS LA VIE DE TOUTES LES INSTITUTIONS**

Les élus seront tenus d'exercer leur mandat dans le cadre d'une démarche participative. Ils devront rendre compte de leur activité de façon régulière et dans le cadre de réunions publiques ouvertes à tous.

Les parlementaires disposeront de moyens pour impulser une démocratie participative dans leurs circonscriptions. Ils seront tenus d'associer les citoyen-nes à l'élaboration des lois.

Les collectivités territoriales disposeront de moyens financiers pour permettre les espaces, les outils, les personnels, la formation, pour favoriser la participation des citoyen-nes. Elles le feront dans des formes diversifiées et laissées à l'appréciation des collectivités territoriales qui bénéficieront pour cela d'un droit à l'expérimentation.

Les collectivités territoriales devront associer les citoyen-nes à l'élaboration de leurs décisions budgétaires dans le cadre de procédure de budgets participatifs. Une loi permettra de définir un cadre d'obligations minimales à respecter, chaque collectivité pouvant ensuite mettre en place des formes et des processus spécifiques.

## **3\_LE DROIT AU RÉFÉRENDUM SERA RECONNU**

- localement, à l'initiative des élus et aussi des citoyen-nes par voie de pétition réunissant un pourcentage de la population
- nationalement, à l'initiative du parlement ou des citoyen-nes par voie de pétition dans les mêmes conditions
- au plan européen : le peuple devra être consulté par référendum sur toute évolution significative de la construction européenne : traités, élargissement, etc.

## ••• partout la participation citoyenne •••

### 4. IL SERA INSTITUÉ UN DROIT CITOYEN À L'ÉLABORATION DES LOIS

Le Sénat sera transformé en une Assemblée citoyenne, à côté de l'Assemblée Nationale. L'Assemblée citoyenne aura une triple mission :

- en direction des citoyen-nes organisés (syndicats, associations, partis politiques), elle pourra soumettre, pour avis, certains projets de lois, avant leur adoption par l'Assemblée nationale.
- en direction des citoyen-nes non organisés, elle traitera et contrôlera le droit à l'initiative législative citoyenne, c'est-à-dire la possibilité pour un nombre de citoyen-ne significatif (à définir) d'obtenir, par voie de pétition, le dépôt d'un projet de loi.
- en direction des élus locaux, elle leur soumettra pour avis les projets de loi concernant les collectivités locales et traitera de ceux proposés par les élus locaux qui disposeront eux aussi d'une possibilité d'initiative législative, selon des modalités à préciser.

Cette Assemblée n'aura pas le pouvoir de voter les lois, ce pouvoir revenant à l'Assemblée nationale

## Processus participatifs : ça marche !

A Grigny, près de Lyon, un tiers des investissements de la ville sont décidés par les habitants, c'est une forme de budget participatif. Les habitants se réunissent d'abord dans des conseils de quartiers, puis lors d'assemblées générales, au cours desquelles ils votent les priorités. C'est la construction grandeur nature de l'intérêt général par les habitants eux-mêmes qui s'approprient les choix, les priorités, les calendriers. Cela provoque des débats sur les financements de ces projets, sur le désengagement de l'État, sur la fiscalité locale.

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris la totalité du budget d'investissements pour la voirie (5 millions d'€ par an) est définie dans le cadre du budget participatif. Un an avant le vote du budget, les sept conseils de quartier ouverts à tous les habitants se réunissent et permettent de définir un programme exhaustif des travaux envisagés. Les services techniques étudient la totalité des propositions et proposent également des projets complémentaires. Des réunions publiques rassemblant les habitants de tous les quartiers, les élus et les techniciens travaillent ensuite pour définir des priorités. Une fois les budgets votés, des réunions publiques sont organisées systématiquement pour travailler aux détails précis de chaque aménagement.

En région Rhône-Alpes, des milliers de citoyen-nes participent à des processus participatifs dans les territoires (sur les transports, l'emploi et la formation, l'aménagement du territoire) à travers des ateliers de citoyen-nes tirés au sort qui produisent un avis collectif, le présentent en séance plénière aux élus et en débattent avec eux.

# ...des droits pour une vraie démocratie sociale

## 1\_DROITS INDIVIDUELS GARANTIS COLLECTIVEMENT

Libérer l'expression citoyenne à travers des droits d'expression et d'intervention nouveaux, de participation à toute décision les concernant va de pair avec la mobilisation des qualifications, des savoir-faire et des intelligences des salariés :

- droit et liberté d'expression directe au travail ;
- droit de refuser toutes activités discriminatoires ou portant atteinte aux libertés ou la santé ;
- droit d'alerte, de proposer des alternatives, notamment pour l'encadrement en cas de directives mettant en cause l'éthique professionnelle ;
- les droits existants comme le droit de grève ou le droit de se syndiquer doivent être consolidés..

## 2\_ DROITS COLLECTIFS D'INTERVENTION ÉLARGIE

Les institutions représentatives du personnel (comités d'entreprise, de groupes, comités d'entreprise européens et mondiaux) doivent voir leurs prérogatives renforcées et passer du droit à l'information et la consultation au contrôle et au pouvoir d'intervention.

Les salariés doivent pouvoir intervenir sur la définition des critères et le contrôle de l'utilisation des aides publiques.

Les organisations syndicales doivent être représentées dans toutes les instances traitant des restructurations.

Les salariés des entreprises sous-traitantes doivent avoir des droits d'intervention de même niveau que ceux des entreprises donneuses d'ordres.

L'activité politique dans l'entreprise doit être reconnue.

## 3\_ DROITS À L'INFORMATION, À LA TRANSPARENCE ET À LA PARTICIPATION AUX DÉCISIONS

L'élaboration des décisions stratégiques doit se faire avec des mécanismes de circulation transparente de l'information :

- permettant aux salariés et à leurs syndicats d'intervenir sur les choix et proposer des stratégies alternatives,
- permettant aux représentants de la collectivité de faire valoir les aspects territoriaux et environnementaux.

# des droits pour une vraie démocratie sociale...

## 4\_ CONTRÔLE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Les entreprises, notamment les grandes firmes transnationales, ont des comptes à rendre sur les implications financières, sociales et environnementales de leurs stratégies. Un cadre public légal doit être mis sur pied :

- pour conditionner subventions ou marchés publics au respect de clauses sociales et environnementales,
- pour que la responsabilité sociale des entreprises soit contrôlée par les citoyen-nes et les salariés.

## 5\_ DROIT DE SE SYNDIQUER ET DROIT DE NÉGOCIATION

Seuls les syndicats représentatifs doivent être habilités à négocier.

La représentativité syndicale doit être maîtrisée entièrement par les salariés et résulter d'élections professionnelles.

L'information et la consultation des salariés durant tout le processus de négociation doit être un droit.

La validation d'un accord ne peut résulter que de la signature de syndicats représentant la majorité des salariés concernés dans un champ d'application donné.

Le droit syndical doit être consolidé, non discriminatoire :

- droit de réunions et ou d'assemblées sur le temps de travail,
- moyens pour les syndiqués et leurs organisations syndicales,
- droit à l'information et à la formation syndicale.

## 6\_ DES DROITS SOCIAUX IDENTIQUES POUR LES SALARIÉS DANS LES PETITES COMME DANS LES GRANDES ENTREPRISES

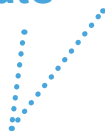
Les institutions représentatives doivent être un droit ouvert à tous les salariés, en situation stable ou de précarité, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Lorsqu'elles n'existent pas, elles doivent être créées en complément à celles qui existent dans les grandes entreprises au niveau des branches ou des bassins d'emplois.

## 7\_ LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL SERA RÉFORMÉ POUR ÊTRE PLUS REPRÉSENTATIF DU MONDE DU TRAVAIL ET DE LA SOCIÉTÉ.

Il sera ajouté à ses missions un rôle d'impulsion de la démocratie sociale dans les lieux de travail.

# ...des droits pour une vraie démocratie sociale



## **Droits décisionnels dans la gestion des entreprises : retards sur l'A380, un cas d'école**

Quatre pays (France, Allemagne, Espagne, Angleterre) travaillent à l'étude et la fabrication du gros porteur A 380. Chaque pays a ses méthodes de travail, ses propres outils, ses propres logiciels, tous différents.

Les techniciens, les représentants du personnel posent la question de l'investissement dans un outil commun qui puisse être utilisé par les quatre pays : la maquette numérique. Cet investissement indispensable représente 600 millions d'euros. Noel Forgeard alors responsable d'Airbus répond : « trop cher ».

Dans le même temps en présentant les résultats d'EADS il déclare : « Je me réjouis d'avoir économisé 1 milliards d'euros pour satisfaire les actionnaires ». Au final les retards successifs vont coûter au groupe européen 6 milliards d'euros. Et c'est aux salariés que l'on demande aujourd'hui de faire des économies avec le plan Power 8 qui prévoit la suppression de 1000 emplois et la vente de plusieurs sites dont deux en France.

Permettre aux salariés, à leurs représentants d'intervenir dans la gestion des entreprises, dans tout ce qui fait leur vie au travail : stratégie de l'entreprise, emploi, organisation du travail, investissements, formation, conditions de travail est devenue une des conditions de l'efficacité.

# démocratisons...

La construction européenne ne doit plus échapper aux citoyen-nés.  
Nous mettons en débat quatre propositions :

## **1\_CONFÉRER DE VRAIS POUVOIRS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS (CEE)**

Démocratiser l'Europe, cela commence sur le lieu de travail. La directive sur les comités d'entreprise européens est en cours de révision. C'est donc le moment de faire grandir l'exigence de pouvoirs véritables pour les CEE. Notamment :

- un droit d'accès aux informations stratégiques du groupe concerné ;
- un droit de suspension de tout plan de restructuration pour permettre au CEE de faire faire une contre-expertise de la situation du groupe ; de présenter des contre-propositions face à la direction ; de mener des négociations effectives.

## **2\_FAIRE RESPECTER LES DISPOSITIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)**

Un droit de veto doit revenir au mouvement syndical (modalités à discuter avec les organisations syndicales) sur toute directive ou règlement européen en contradiction avec une disposition de l'OIT.

## **3\_INSTITUER UN DROIT DES CITOYEN-NES À L'INFORMATION, À LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES EUROPÉENNES (EN AMONT) ET À LEUR ÉVALUATION (EN AVAL)**

Pour impliquer en permanence les citoyen-nés dans l'élaboration et le contrôle des politiques européennes, il serait utile d'instituer 2 fois par an (avant chaque nouvelle présidence de l'Union européenne) un grand débat public pluraliste (dans le pays, dans les médias et au parlement national)

- sur les principaux projets de décision de la présidence suivante (information/consultation)
- sur les effets des décisions prises par les présidences antérieures (évaluation)

L'objectif est d'éviter d'être systématiquement mis devant le fait accompli.

# ...la construction européenne

## 4\_RENDRE LES TRAITÉS EUROPÉENS RÉVISABLES

Les traités doivent devenir révisables, pour déverrouiller le système et surmonter la crise de légitimité démocratique des structures européennes actuelles.

Toute disposition des traités européens contestée soit par la majorité du Parlement européen soit par un quart des gouvernements ou des parlements des Etats membres devrait pouvoir faire l'objet d'un réexamen public, sanctionné par un référendum.

Cela offrirait une possibilité d'intervention majeure aux forces progressistes et une raison de coopérer à l'échelle de plusieurs pays. Par exemple pour obtenir une révision des statuts de la Banque Centrale Européenne (BCE) ou l'abrogation des dispositions favorisant le dumping social.

## Démocratiser les relations internationales et refonder l'ONU

La démocratie participative doit être impulsée à tous les niveaux sans exception, donc aussi à l'échelle mondiale. Il existe déjà de nombreuses expériences de processus et de budgets participatifs sur tous les continents. Elles sont différentes, mais toutes visent à faire participer les citoyen-nes, souvent les plus modestes, aux décisions qui les concernent, aux politiques de développement, du local au mondial. Elles sont débattues dans les forums mondiaux et contribuent à dégager des perspectives politiques d'une autre mondialisation, solidaire, sociale, humaine.

La démocratisation des institutions internationales doit prendre en compte ces processus, les intégrer en inventant des formes nouvelles d'articulation citoyen-nes/ institutions à l'échelle mondiale.

L'ONU doit être réformée, démocratisée, avec le renforcement des pouvoirs de son assemblée générale, l'augmentation des membres de son Conseil de sécurité et la coopération avec les sociétés civiles. Son rôle doit être revalorisé pour contribuer à la promotion de rapports plus solidaires dans le monde, à la réduction des inégalités mondiales, à la prévention des conflits, au désarmement et à la répression des trafics d'armes.

PLUS DE POUVOIR AU PRÉSIDENT ? **NON**

**PLUS DE POUVOIRS  
AUX CITOYENS ?**

OUI!

**POUR**  
une  
République  
**sociale et  
participative**

**PCF**  
Parti communiste français

**débattons ensemble...** LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ENGAGE UN PROCESSUS DE DÉBATS SUR PLUSIEURS MOIS AFIN DE CO-ÉLABORER AVEC VOUS UN PROJET POUR UNE NOUVELLE RÉPUBLIQUE : CETTE BROCHURE EN EST LE POINT DE DÉPART.

**Vous êtes invité(e) à écrire vos propositions (pour revaloriser le rôle des élus, pour instituer la démocratie participative, pour développer la démocratie sociale, pour démocratiser l'Europe et les relations internationales) à venir les présenter et les confronter lors d'Assises Régionales qui se tiendront entre septembre 2008 et mars 2009, avant d'être synthétisées dans des Assises nationales.**

**POUR TOUTE INFORMATION ET POUR PARTICIPER, RENDEZ-VOUS SUR :**

**[pourunenouvelrepublique.pcf.fr](http://pourunenouvelrepublique.pcf.fr)**

ou écrire au Parti Communiste Français 2, place du colonel Fabien 75 019 Paris